

Monsieur.

Vous verrez par la cy jointe à son Alt^e que suivant
le commandement qu'il lui a plu me faire par le
moyen de sa lettre du 30^e du passé, ie m'abbouchay
hier matin avec mons^r Ferente, auquel mesme
ie communiquay lad^e lettre touchant ce que S^t.
nous ordonne conjoinctement, mais nous eussions
souhaitté que la volonté d'icelle nous eut esté
un peu exprimé plus particulièrement touchant
le nombre des pions que S^t. desire estre
employés à l'exécution de ses commandemens
de chascune de ces deux places, sçavoir si
Elle entendoit que ce nombre de 4, ou 500.
hommes soit composé des deux garnisons
ou seulement de celle de Saes, y joignant une
partie de l'Infanterie de celle cy: Et de
plus lequel de nous deux auroit à con-
duire & commander ces troupes, attendu
qu'il y a apparence que puis que les endroits
où on devra agir est plus joignant le
Gouvernement dud. Saes que ces deux cy,

que led. Sr. Terentz le pretendra pour
 soy. Cuy que c'en soit, ie ne voudrois
 pas volontiers faire ou obmettre la
 moindre chose qui ne fust tout a fait
 conforme a la volonte de son Altesse.
 Mond: le Major Crocq m'a dit que le
 Rittmeister Hagenwolt ne seroit pas
 faché de demeurer avec la compagnie
 icy: Je serois bien aise d'auiou en si
 hon neste officier en ma gar nison.
 D'ailleurs, Monsieur, puis que vous
 estes mon confident de mes amours
 que par ma trop longue absence
 ie ne voudrois pas laisser refroidir
 Je vous supplie et conuie par vostre
 bonte' a secoustru mée enuers moy de com-
 mander a preparer enuers S. A. mon
 congé pour un petit voiage vers ce
 costé la' en sorte que ie le puisse ob-
 tenir d'Elle vers le milieu du mois
 prochain Ce ne sera que pour aller et venir

Je vous baise respectueusement les mains & de meure
 a jamais inviolablement. Monsieur

De Huelst Le 12 Jan. 1656.
 A Henry Comte.
 De Nijmegen
 Vostre tres humble
 & tres oblige seruiteur

u
s
e
te
ie
i
ous
rs
e
div
ne
mm
e
de
s
en

